

17 nov 2021 -13:32

Déclaration officielle: centenaire de l'Union économique belgo-luxembourgeoise

Les Premiers ministres belges et luxembourgeois ont réaffirmé ce jour la coopération intense qui lie la Belgique et le Luxembourg, à l'occasion d'une rencontre au château de Val Duchesse en l'honneur du centième anniversaire de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Les ministres-présidents des entités fédérées étaient également présents, de même que les ministres des Affaires étrangères et des Finances.

À l'occasion de la célébration du centenaire de la signature de la convention établissant l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL), les Premiers ministres Xavier Bettel et Alexander De Croo le ministre-président de la Wallonie, Elio Di Rupo, le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, Rudi Vervoort, le ministre-président de la Flandre, Jan Jambon, le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Pierre-Yves Jeholet et le ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique, Oliver Paasch, se sont réunis le 17 novembre 2021 au château de Val Duchesse à Bruxelles. Les ministres des Affaires étrangères, Sophie Wilmès et Jean Asselborn, ainsi que les ministres des Finances, Pierre Gramegna et Vincent Van Peteghem, ont également participé à l'échange.

Les participants se sont félicités des liens d'amitié et de confiance qui lient le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique depuis plus d'un siècle. Lors de sa fondation en 1921, l'Union économique belgo-luxembourgeoise constitua la forme la plus avancée d'intégration économique et monétaire entre des pays souverains en Europe et fut un précurseur du Benelux, de l'Union européenne et de l'euro. Sa création a permis de générer des effets bénéfiques pour la prospérité de nos économies et le bien-être de nos peuples. L'Union a constamment joué un rôle pionnier dans l'unification de l'Europe et dans la construction européenne, en contribuant au renforcement des liens entre nos populations et à la promotion de nos valeurs. Elle s'est illustrée bien au-delà du continent en œuvrant continuellement en faveur des intérêts belgo-luxembourgeois, notamment en matière économique et commerciale. Elle a l'ambition de poursuivre ce rôle de pionnier à l'avenir.

De même, l'Union a constamment adapté son fonctionnement aux évolutions constitutionnelles en son sein. Suite à la 11e réunion conjointe des gouvernements luxembourgeois et belge « Gäichel XI » le 31 août 2021 à Luxembourg, l'organisation du Sommet avec la participation des entités fédérées belges à l'occasion de cette célébration du centenaire de l'UEBL témoigne des multiples liens et collaborations qui existent entre nos deux pays. A cet égard et dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, les Communautés flamande, française et germanophone expriment leur satisfaction à avoir été associées à cette réunion et se réjouissent de pouvoir contribuer aux travaux futurs de l'UEBL.

Les échanges lors du Sommet de l'UEBL ont permis de dresser un état des lieux du partenariat privilégié qui nous unit et ont servi à discuter des nouvelles pistes de coopération futures.

Les échanges ont entre autres porté sur la gestion de la pandémie du COVID-19, notamment sur les leçons à tirer de cette crise. Il a été retenu de renforcer la coopération en matière de lutte contre les pandémies, et d'identifier des nouvelles pistes de coopération pour mieux prévenir et gérer des futures crises sanitaires. Le certificat COVID numérique de l'Union européenne a également été abordé. Les besoins spécifiques et l'interdépendance des bassins de vie transfrontaliers, mis à rude épreuve pendant la pandémie, et l'importance de maintenir la libre-circulation au sein de l'UEBL en temps de crise ont été abordés. Les participants ont réaffirmé leur volonté d'aboutir à une meilleure prise en compte, au niveau

de l'Union européenne et de ses États membres, des spécificités des communautés transfrontalières, de leur contribution au projet européen et de leur potentiel économique et culturel, notamment sur base des propositions conjointes présentées le 22 juin par les États membres du Benelux et des pays baltes. Les participants ont salué le rôle de premier plan joué par les pays du Benelux au niveau de l'UE.

L'intégration économique au sein de l'UEBL a été un autre thème important. D'une part, les discussions ont porté sur les façons dont la coopération au sein de l'Union pourrait être développée. D'autre part, l'échange a porté sur la manière dont l'UEBL pourra affirmer et renforcer sa position dans le monde, notamment à travers la modernisation des accords communs de protection des investissements, les commissions économiques conjointes avec des partenaires tiers, les Chambres de commerce belgo-luxembourgeoises ou encore le réseau des attachés économiques et commerciaux.

Pour marquer ce centenaire de notre Union, la Belgique et le Luxembourg émettent une pièce commémorative et de collection à l'effigie des deux souverains, S.M. le Roi des Belges et S.A.R. le Grand-Duc.

L'accord de coopération entre la Chambre de commerce luxembourgeoise et les agences à l'exportation des trois régions belges, à savoir l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX), l'Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise (hub.brussels) et Flanders Investment & Trade (FIT), a été renouvelé afin de poursuivre la coopération.

Les participants ont signé ce jour un accord entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques. En outre, la vice-Première ministre et ministre Sophie Wilmès et le ministre Jean Asselborn ont signé une lettre d'intention sur une coopération renforcée entre leurs administrations des affaires étrangères et européennes par le biais de détachements et de formations communes.

Les deux ministres des Finances se sont félicités des résultats des discussions lors de la Gaichel XI du 31 août 2021, notamment en ce qui concerne l'adaptation du « seuil de tolérance » du nombre de jours en matière de télétravail transfrontalier ainsi que de l'adaptation du régime des recettes communes de l'UEBL

Les Premiers ministres et ministres-présidents confirment leur engagement à continuer à coopérer étroitement sur tous les sujets d'intérêt commun relevant de leurs domaines de compétences respectifs. Ils réaffirment dans ce contexte l'importance des dispositions de la convention UEBL et de la Déclaration solennelle du 18 décembre 2002 qui a étendu la coopération au sein de l'UEBL au-delà du seul domaine économique, l'Union étant devenu le cadre général pour intensifier les relations dans l'ensemble des domaines d'intérêt mutuel.

Les Premiers ministres et ministres-présidents ont retenu de prévoir à l'avenir des échanges dans ce format.

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be